



velociteavranches.org



Assemblée générale de Vélocité

- Samedi 27 janvier 2018 -



**Rapport d'activité
Année 2017**

Le rapport d'activité 2017 suit, dans sa présentation, une organisation thématique des activités de Vélocité et non un ordonnancement chronologique.

Sortie du patrimoine

Samedi 4 novembre 2017

Les membres du bureau de Vélocité étaient particulièrement heureux de pouvoir renouer avec ce type de sortie que nous n'avions malheureusement pas pu mettre en place depuis deux ans.

En partenariat avec la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches, Mortain et Granville, en partant d'Ardevon, cette sortie avait pour destination Tanis, plus précisément l'église de Tanis.

Malheureusement, certainement en raison du temps pluvieux et du fait que le samedi 4 novembre était le dernier weekend des vacances de la Toussaint, la sortie a été annulée faute de participants !

Cette déconvenue ne nous empêchera pas de programmer en 2018 une nouvelle sortie patrimoine, toujours en partenariat avec la Société d'archéologie, probablement au printemps.

Le site internet de la Société d'archéologie

<https://societearcheologieavranchin.wordpress.com/>

Fête du printemps

Samedi 1^{er} avril 2017

A l'initiative de Quartier nature, la fête du printemps, cette année, s'est accompagnée d'une sortie à vélo qui prenait pour thème la flore printanière.

De situer la Fête du printemps à proximité de la Maison du vélo, alors nouvellement ouverte, a permis, de toute évidence, de mieux la faire connaître.

Ci-dessous, un lien qui ouvre sur un commentaire et des images de cette journée :

<http://velociteavranches.org/velocite-et-quartier-nature-ont-fete-le-printemps/>

Bourses aux vélos de printemps et d'automne

Samedi 22 avril 2017 et samedi 25 novembre 2017

L'intérêt que suscitent les bourses aux vélos, d'une année sur l'autre, est continu, permettant, en moyenne, de mettre en vente une cinquantaine de vélos. Généralement, la moitié trouve un acquéreur, ce qui, du point de vue de Vélocité, revient à remettre en circuit annuellement de nombreux vélos. C'est là l'essentiel.

Cette année, cet intérêt s'est montré, d'une bourse à l'autre, incomparable, entendu que la première bourse fut particulièrement modeste, n'ayant qu'une petite vingtaine de vélos à la vente, et la seconde un record puisque nous avons enregistré 106 vélos destinés à l'achat.

Par ailleurs, cette dernière bourse recouvrait une dimension singulière en ce que, pour la première fois, suite à une formation de trois membres du bureau de Vélocité au marquage vélo, nous avons pu effectuer nous-mêmes une opération de marquage Bicycode.

Nous devrions dorénavant pouvoir assurer annuellement au moins deux opérations de marquage.

Lors de la bourse aux vélos du 22 avril 2017, 21 vélos ont été déposés, 6 ont trouvé un acquéreur.

Lors de la bourse aux vélos du 25 novembre, 106 vélos ont été déposés, 67 ont trouvé un acquéreur.

Ci-dessous, si vous souhaitez disposer de plus d'informations sur la bourse aux vélos du 25 novembre et du dispositif Bicycode :

<http://velociteavranches.org/grand-succes-de-la-bourse-aux-velos-et-du-marquage-bicycode/>

<https://www.bicycode.org/>

La ville de Saint-Martin-des-Champs

Courrier en date du 28 juin 2017 (Annexe 1)

Courrier en date du 5 août 2017 (Annexe 2)

Nous avons envoyés un courrier, en date du 28 juin 2017, au maire de Saint-Martin-des-Champs pour l'informer que si l'installation d'écluses au niveau de l'avenue du Quesnoy a

l'avantage de réduire la vitesse des véhicules motorisés, elle a également le désavantage de mettre les cyclistes en danger.

Vous trouverez (annexe 1) ce courrier qui présente, de manière précise, en quoi un tel aménagement est périlleux pour les cyclistes.

Suite à notre demande, la mairie de Saint-Martin-des-Champs nous a répondu dans un courrier en date du 5 août 2017 qu'elle allait « en septembre (2017) remédier au problème » (annexe 2).

Malheureusement, nous constatons que l'aménagement cyclable des écluses n'a pas encore été réalisé. Le bureau de Vélocité a donc décidé de demander un rendez-vous avec le maire de Saint-Martin-des-champs pour être informé de la raison du renvoi de cet aménagement.

Ce rendez-vous nous permettra également de demander à M. Lucas que la ville de Saint-Martin-des-Champs cède au conseil départemental de la Manche une bande de terrain contiguë au rond-point en bas de l'M (sens montant) pour permettre un cheminement cyclable séparé, dès lors sécurisé, du rond-point.

La ville de Brécey

Le travail effectué (bénévolement) par Vélocité pour conduire la ville de Brécey à considérer positivement les modes de locomotion doux fut considérable. En témoignent les différents rapports et l'expertise mobilisée à ce dessein :

<http://velociteavranches.org/brecey-un-point-sur-notre-action-pour-les-pietons-et-les-cyclistes/>

Le résultat est particulièrement décevant. Il nous faut constater une inertie de fond de la ville de Brécey quant à la question des modes de locomotion doux. Nous l'attribuons à l'absence de vision décentrée et désélectoralisée d'une équipe communale sur sa commune.

Il n'est donc pas étonnant que le Ouest-France, en date du mercredi 27 décembre 2017, ait pu relever parmi « Les flops de l'année 2017 dans le Sud-Manche » l'indifférence sotte qui se manifeste du côté de la ville de Brécey à l'endroit des cyclistes et des piétons, soulignant ainsi le décalage dont cette municipalité est capable par rapport à des enjeux sociétaux et environnementaux qui ne sont pas incompatible avec « l'installation de la fibre optique » ! L'article, ci-dessous, aurait pu noter que la ville de Brécey n'applique pas la loi Laure qui stipule dans son article 20 : « *À l'occasion des réalisations ou des rénovations des voies urbaines, à l'exception des autoroutes et voies rapides, doivent être mis au point des itinéraires cyclables*

pourvues d'aménagements sous forme de pistes, marquage au sol ou couloirs indépendants, en fonction des besoins et contraintes de la circulation ».

Faudra-t-il que nous que fassions appel au droit lors de la « deuxième phase de travaux autour de l'Hôtel de ville » pour que la ville de Brécécy se conforme au droit ?

Vélocité regrette le peu de place pour le vélo

Bien qu'elle ait rencontré le maire de Brécécy, puis des élus et un employé des services techniques en février et juin 2016 pour aborder entre autres la mise en place d'un double sens cyclable, les stationnements, les zones 30 km/h et les zones de rencontre, Vélocité tombe des nues en découvrant le mois suivant le marquage routier des deux rues rénovées autour de la place de l'Hôtel de ville. Les flèches maintiennent le sens unique et les passages piétons gênent la circulation. En décembre, elle découvre que les marquages de stationnement effectués sur la place de l'Hôtel de Ville et près de la Poste vont une fois encore à l'encontre de ses recommandations. Mais le maire de Brécécy, Bernard Tréhet, a « **d'autres chats à fouetter** » comme l'installation de la fibre optique et la deuxième phase de travaux autour de l'Hôtel de Ville. « **La seule chose qui manque c'est une zone limitée à 30 km/h. Nous verrons ça à la fin des travaux au printemps** », assure-t-il.

La Maison du vélo

Courrier en date du 27 mars (Annexe 3)

Courrier en date du 12 juillet 2017 (Annexe 4)

Courrier en date du 4 juillet 2017 (Annexe 5)

La maison du vélo est un projet qui renvoie à l'identité même de Vélocité en ce qu'elle n'a pas d'autre ambition que de faire advenir un lieu dont l'objet serait indissociable de la promotion de la pratique du vélo, du recyclage du vélo, de l'apprentissage (et du réapprentissage) du vélo et de son entretien.

De fait, sa mise en place et son ouverture, et aujourd'hui sa professionnalisation, n'ont pas nécessité la modification des statuts de notre association. La Maison du vélo, tournée vers les particuliers, complète nos démarches auprès des élus.

Depuis son inauguration, le 1^{er} avril 2017, la maison du vélo ouvre à raison de deux après-midis par mois, le premier et le troisième de chaque mois précisément de 14h30 à 18h30. Les permanences sont assurées par des bénévoles, particulièrement les membres du bureau de Vélocité. La médiatisation et l'emplacement de la maison du vélo ont rapidement garanti son identification, sous un rapport fonctionnel et social, assurant ainsi une fréquentation constante. Ce constat se présente pour Vélocité comme l'assurance que la maison du vélo répond bien à un besoin.

Cette professionnalisation, en passe de prendre réalité, peut être scandée en plusieurs étapes. La première, dès le mois de mars 2017 (Annexe 3), a été d'informer la ville d'Avranches de notre projet de lier la maison du vélo à un emploi. La seconde, au mois de juillet, a été de faire une demande de subvention auprès de l'ADEME, subvention maintenant obtenue et d'un montant de 15.239 euros. La troisième, de juin à octobre, a été de rencontrer les élus de la ville d'Avranches, en particulier Madame Parent (annexe 4) et Monsieur Pennec, respectivement en charge des affaires scolaires et sociales, ainsi que les différents services sociaux de la ville d'Avranches, pour faire valoir que la maison du vélo était en mesure de mettre en place des animations à destination des enfants et des adultes (sorties, vélo-école). A l'échelle de l'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie, nous avons rencontré Madame Brunaud-Rhyn en charge du tourisme (Annexe 5). La quatrième étape, toujours en cours, a été de pouvoir bénéficier, suite à candidature, du Dispositif Local d'Accompagnement, principalement financée par la région Normandie, pour élaborer un plan de fonctionnement de la maison du vélo sur une période de trois ans.

Il ressort notamment, et dans l'immédiat, de ces différentes étapes, une animation vélo-école à hauteur de 2.5 heures par semaine, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, à l'école Mendès France (du mois de novembre 2017 à juin 2018), et une prestation touristique au nom de l'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie correspondant, au cours du mois de juillet 2018, à quatre sorties vélos prenant la baie du Mont-Saint-Michel pour horizon.

L'Assemblée Générale nous permettra de vous préciser :

- Les différentes ressources financières qui interviennent dans le financement de la professionnalisation de la maison du vélo au cours de l'année 2018 et celles qui devraient assurer le financement de l'année 2019.
- Les missions de M. Lhermitte en tant que salarié de Vélocité.
- Les modalités contractuelles du recrutement de M. Lhermitte.

- La fréquence d'ouverture de la maison du vélo pour l'année 2017 et les nouveaux horaires d'ouverture (à partir du mois de février 2017).
- La convention avec l'association Séemaphore.
- L'autofinancement de la maison du vélo.

La maison du vélo, l'historique 2017 sur notre site :

<http://velociteavranches.org/la-maison-du-velo-a-avranches-devient-realite-amenagement-en-mars-et-inauguration-en-avril/>

<http://velociteavranches.org/le-genereux-printemps-2017-pour-velocite-et-la-maison-du-velo/>

<http://velociteavranches.org/decouvrez-le-programme-des-mois-a-venir-pour-velocite-et-le-joli-flyer-de-notre-mdv/>

La ville d'Avranches

Réunion du 14 février 2017 (Première réunion du Comité technique pour la mobilité douce)

Réunion du 30 mai 2017 (Deuxième réunion du Comité technique pour la mobilité douce)

Réunion du 11 septembre 2017 (Troisième réunion du Comité technique pour la mobilité douce)

Compte-rendu de la réunion du 30 mai 2017 (Annexe 6)

Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2017 (Annexe 7)

Courrier du 12 Novembre 2017 au maire d'Avranches (Annexe 8)

Dans le rapport d'activité de l'année 2016, nous écrivions : « *Nous espérons que cette étude¹ et l'ouverture prochaine de la Maison du vélo installent définitivement le rapport Vélocité/Ville d'Avranches dans une dynamique qui n'a pas d'autres ambitions que de rendre la ville plus conviviale et de répondre aux enjeux environnementaux et sociaux auxquels nous avons collectivement à faire face* ».

Nous pouvons affirmer que cet espoir a été pleinement satisfait pour l'année 2017 au regard de l'implication matérielle et financière de la ville d'Avranches au niveau de la maison du vélo, des modifications apportées en termes d'infrastructures cyclables conformes à nos recommandations et en raison de la perspective à différentes échéances que la ville d'Avranches s'est donnée en considérant l'année 2017 comme une année de réflexion, sur la base des savoirs associatifs et universitaires, pour établir une nouvelle politique de transport et d'aménagements en faveur des modes doux de locomotion.

¹ Rapport remis à Madame Cochat et Monsieur Droullours à la fin de l'année 2016 qui prend pour objet le développement sécurisé des modes de locomotion doux au niveau de la ville d'Avranches.

Concernant cette politique, nous rencontrerons Mme Peggy Cochat et M. Droullours le vendredi 12 janvier 2018 pour en prendre connaissance.

Lors de notre Assemblée Générale, nous ferons :

- Un compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2018.
- Un point sur les réalisations 2017 de la ville d'Avranches en termes d'aménagement cyclable et piéton.
- Un point sur les réalisations cyclables et piétonnes que nous jugeons prioritaires au cours de l'année 2018.
- Une présentation de nos recommandations concernant les aménagements cyclables du boulevard Pasteur, de la rue des mares et de la rue de Verdun.
- Présentation de la première version de la carte des temps de déplacement au niveau de la ville d'Avranches.

L'année 2017 s'est présentée, dans notre relation avec la ville d'Avranches, comme pouvant déterminer l'avenir, ici dans une direction qui revient à contribuer ensemble, collectivité territoriale et association d'usagers, à motiver une pratique sociale du vélo plus étendue parce que les bienfaits dont le vélo est le moyen et la promesse s'éprouve autant au niveau de la santé, individuelle et collective, que de l'amélioration de la qualité de l'air, de la réduction de notre dépendance énergétique et de la préservation de l'environnement.

L'accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Courrier du 27 mars 2017 (Annexe 9)

Pour contextualiser et mettre en perspective notre positionnement par rapport à la récente décision, en appel, du tribunal administratif de Nantes en date du 8 décembre 2017, la relecture du « bilan » de l'année 2016 que nous vous avons adressé, ci-dessous encadré, s'impose :

Bonjour à tous,

La suite rocambolesque de l'accessibilité vélo du Mont se présente en deux temps...

Premier temps encourageant.

Comme vous le savez, les nominations d'un nouveau préfet de la Manche puis d'un sous-préfet à Avranches au cours de l'année 2016 ont permis de redonner vie au *Comité pour le maintien de l'accessibilité vélo du Mont*.

Ce Comité regroupe Vélocité, les ligues de cyclotourisme de Normandie et de Bretagne, le Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel et la préfecture de la Manche.

Pour rappel, il y a deux ans, la préfecture de la Manche avait suspendu le Comité au motif que Vélocité avait entrepris un recours administratif (lequel est toujours en cours en seconde instance).

La première réunion de ce Comité renouvelé s'est déroulée au mois de mai 2016. Depuis nous nous sommes réunis à trois reprises dans le but de mettre en place une période d'expérimentation vélo au Mont pendant les mois de mai, juin et septembre.

A titre expérimental donc, il avait ainsi été prévu que l'accessibilité vélo du Mont sans restriction s'étende au mois de mai, juin et septembre 2017.

Dans cette perspective, seuls les mois les plus estivaux, juillet et août, auraient connu des restrictions d'accès de 10h00 à 18h00.

Nous nous étions accordés sur le contenu du protocole d'expérimentation.

Deuxième temps désespérant.

A la demande de Vélocité, pour faire le point, la période expérimentale approchant, nous avons rencontré le 8 février le sous-préfet d'Avranches.

Cette rencontre lui a permis de nous rappeler qu'il reconnaît pleinement la pertinence de la présence du vélo au Mont pour deux raisons (sans toutefois indiquer si cette présence doit, ou non, comporter des interdictions) :

- Le Mont est un débouché de plusieurs voies vertes.
- Le secteur de tourisme, localement compris, s'organise de plus en plus en prenant en compte les vacances à vélo.

Pour le sous-préfet, le projet du rétablissement maritime du Mont fut quasi exclusivement abordé d'un point de vue technique. Il aurait dû comporter un volet touristique et économique qui aurait favorisé son intégration.

Après ce préambule, il nous a été dit que la préfecture de la Manche avait décidé finalement de s'opposer à l'instauration de la période expérimentale, et ce pour trois raisons :

- 1) Une raison sécuritaire (le vélo, tout du moins, un cycliste à l'aide de son vélo, pourrait transporter des explosifs ! (et les piétons alors !? sans commentaire !).
- 2) La préfecture semble convaincue de « gagner le recours » (Le lapsus est parlant... le recours concerne un arrêté municipal et non un arrêté préfectoral ! *Parlant* en ce que ce lapsus vient de nouveau confirmer que les décisions qui ont été prises contre le vélo au Mont dépendaient de la préfecture et non de la mairie du Mont).
- 3) Un contexte local complexe duquel s'affirmerait, en particulier de certaines administrations de l'Etat comme le Centre des monuments nationaux, des « résistances » à toute évolution au Mont (le vélo évidemment et à propos de beaucoup d'autres aspects).

Or, d'après le sous-préfet, ce « contexte » défavorable devrait progressivement disparaître, d'abord consécutivement à la nomination d'un nouveau préfet (il ne nous l'annonce pas mais la pose comme une condition pour que l'approche du vélo change au niveau préfectoral) et l'instauration d'une nouvelle institution de gouvernance du site venant se substituer au Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel.

Encore une fois, de regarder la dimension économique comme une de ses directives, le futur Epic (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) viendra, selon le sous-préfet, à intégrer le vélo en cohérence avec les infrastructures vélos qui maillent le territoire et le fort développement du tourisme à vélo.

Pour résumer, d'un côté, la préfecture de la Manche nous déclare qu'elle refuse de prendre l'expérience de terrain, via une période d'expérimentation, pour établir la place la plus juste du vélo au Mont et, de l'autre, nous demande de faire confiance au temps pour un changement durable au Mont en faveur du vélo.

Certes, si le temps nous donnera raison, nous pouvons toutefois douter que la « question du vélo au Mont » bouge sous la tutelle d'une nouvelle gouvernance qui comporte et représente globalement les institutions qui composent l'actuel Syndicat mixte baie du Mont-Saint-Michel.

Pour patienter, et lever les « résistances », le sous-préfet d'Avranches nous propose d'améliorer les infrastructures d'accueil du vélo en amont du Mont, précisément au niveau de la Caserne, là où, aujourd'hui, il existe déjà de nombreuses zones de stationnement vélo utilisables, excepté les six casiers à vélo condamnés dans le cadre du plan Vigipirate.

L'amélioration ne concernera donc que le nombre et le type de casiers vélos.

Voici, en tout cas, le montage auquel nous convie le sous-préfet d'Avranches : le Syndicat mixte (maître d'œuvre) réalise, au nom de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (maître d'ouvrage) une étude pour augmenter l'offre cyclable à la Caserne (à partir notamment de nos recommandations) et la sous-préfecture paie la facture (il semblerait que pour « sécuriser » le Mont-Saint-Michel contre tout danger l'actuel premier ministre ait octroyé une enveloppe particulièrement confortable à la préfecture de la Manche).

Si nous pouvons nous réjouir de l'optimisation de la qualité de l'accueil des cyclistes à la Caserne (il faudra encore que l'Etat lève le plan Vigipirate localement), on a toutefois peine à croire qu'elle suspende comme telle les oppositions qui se manifestent déjà à l'heure actuelle (plus encore de les savoir si chargées de mauvaise foi).

« Oui ! » a pu nous répondre le sous-préfet qui nous a expliqué qu'il lui reviendra alors, une fois le Mont « sécurisé » et la fonctionnalité cyclable de la Caserne augmentée, de « négocier » avec les antinomiques du vélo de certaines administrations de l'Etat car, sur de nombreux dossiers, c'est du donnant donnant... en gros, il aura alors la main !

Le propos a indéniablement une cohérence. Il reste toutefois fictionnel au regard de l'impossibilité même de le rapporter à une argumentation contre le vélo qui puisse être audible et tangible.

Il demeure, et cela est l'essentiel, que la préfecture de la Manche souhaite que le recours administratif aille à son terme.

Laissons donc aller ce recours à son terme... et, pour l'heure, en accord avec les ligues de cyclotourisme de Normandie et de Bretagne, nous allons accepter la « proposition » du sous-préfet d'Avranches d'améliorer la qualité de l'accueil vélo de la Caserne.

Une chose est certaine, Vélocité, par un biais, ou un autre, n'abandonnera pas son engagement au Mont tant que les « résistances », d'où qu'elles viennent, reposeront sur de l'arbitraire et des priorités sécuritaires.

Suite à la « proposition » du sous-préfet, nous devons le rencontrer le 1^{er} février pour préciser le type d'équipement pouvant améliorer l'accueil des cyclistes et la répartition des rôles du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Nous avons appris, une fois à la sous-préfecture, que le rendez-vous était annulé et qu'il l'était sans proposition d'une nouvelle date de rendez-vous. Nous avons donc compris que cette « proposition » n'en était plus une et qu'il fallait dorénavant attendre que le tribunal administratif de Nantes statue sur notre requête.

Elle s'est prononcée le 8 décembre 2017 en rejetant notre démarche sur la base de considérations administratives/textuels faisant totalement abstraction du réel du terrain et

de la proposition de Vélocité, au travers d'une nouvelle période expérimentale, pour déterminer sans dogmatisme la place du vélo au Mont. La perspective de compromis et de reconnaissance de la spécificité de l'approche du Mont-Saint-Michel sont évacuées.

Nous avons donc « perdu » mais nous avons déjà « gagné » au regard de l'évolution des mentalités et de la nécessité, encore soulignée récemment par la Chambre régionale des comptes de Normandie et le Conseil économique et social régional, d'améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs au Mont.

En tout cas, il nous apparaît aujourd'hui certain que le destin du vélo au Mont dépend à la fois du départ de Transdev (2020) comme délégataire de service public des structures d'accueil et de dessertes du Mont et concomitamment de l'émergence de l'EPIC national comme organe de gouvernance des infrastructures d'accueil du Mont-Saint-Michel en ce qu'il prendra en compte le poids économique que représente la pratique cycliste au niveau de la baie du Mont-Saint-Michel. Dimension économique qui, concernant le vélo, ne cessera de croître.

Lors de l'Assemblée Générale, nous serons en mesure de vous préciser la manière dont les 3.500 euros reçus suite à l'appel aux dons, au mois de décembre 2015, seront utilisés et ventilés.

Le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile

Courrier du 2 mai 2017 (Annexe 10)
Convention Vélocité/CADA (Annexe 11)

Nous sommes particulièrement heureux d'avoir pu mettre en place avec le CADA une convention permettant à cinq personnes en demande d'asile de retrouver une certaine mobilité lors de leurs déplacements quotidiens. Les vélos ont été remis au mois de septembre 2017 lors de la semaine de la mobilité. Cette convention, établie pour une année, a vocation à être renouvelée et étendue.

Le courrier du 2 mai 2017 vous permettra d'apprécier les questionnements qui ont présidé à la formulation de la convention.

Description détaillée de la formation et de la sortie avec les cinq bénéficiaires du CADA :
<http://velociteavranches.org/velocite-et-le-cada-signent-une-convention-pour-preter-des-velos-aux-demandeurs-dasile/>

Autres sujets

Un adhérent de Vélocité a testé la Véloscénie :

<http://velociteavranches.org/un-adherent-de-velocite-a-teste-la-veloscenie-avec-des-elus-du-sud-manche/>

La semaine de la mobilité 2017 :

<http://velociteavranches.org/semaine-de-la-mobilite-velocite-ouvre-sa-velo-ecole-pour-les-adultes-et-les-enfants/>

Le baromètre de la cyclabilité des villes :

<http://velociteavranches.org/avranches-est-il-cyclables-donnez-votre-avis-en-repondant-a-lenquete-barometre-des-villes-cyclables/>

La réponse des candidats aux législatives du sud-Manche :

<http://velociteavranches.org/avranches-est-il-cyclables-donnez-votre-avis-en-repondant-a-lenquete-barometre-des-villes-cyclables/>

Participation à la création du Réseau Vélo Normand et visite de la Maison du vélo de Caen :

<http://velociteavranches.org/participation-a-la-creation-dun-reseau-velo-normand-et-visite-de-la-maison-du-velo-de-caen/>

Pour 2018

Deux rendez-vous, deux dates ont déjà été fixées :

- 1) **La sortie ornithologique en partenariat avec le Groupe Ornithologique Normand, Le dimanche 18 mars.** Nous nous retrouverons à 9h30 à la gare de Pontorson avec vélo, pique-nique et jumelles pour un tour des marais de Sougeal (environ 25 km, arrêts réguliers pour observer les oiseaux).
- 2) **La sortie flore en partenariat avec Quartier nature dans le cadre de la Randobaie 2018.** Elle se déroulera le dimanche 24 juin. Le parcours de cette sortie reste à définir.

Pour conclure

L'année qui vient de s'écouler est indissociable de l'ouverture de la maison du vélo. L'année à venir pourrait être indissociable, au travers de sa professionnalisation, de la mise à effet progressive de l'ambition qui en justifie l'existence, en particulier accroître significativement la part modale vélo et piétonne. L'énergie que Vélocité accorde à la maison du vélo ne se fait pas au dépend de ses démarches auprès des élus pour développer les infrastructures cyclables. Comment pourrait-il d'ailleurs en être autrement car nous ne pouvons, d'un côté, vouloir que nos concitoyens fassent plus souvent le choix du vélo sans, de l'autre, vouloir que nos élus prennent en compte la pratique cyclable dans le bâti de vos villes.

Vélocité sera, plus que jamais, en 2018 à l'œuvre dans la vie de la ville d'Avranches et du pays de la baie, à l'œuvre avec le seul but de contribuer au bien collectif.

Annexes

Annexe 1



M. le maire
Mairie de Saint-Martin-des-Champs
2, rue de la Mairie
50300 SAINT MARTIN DES CHAMPS

Courrier informatique

Objet : aménagements de voirie av. du Quesnoy

Avranches, le 28 juin 2017

Monsieur,

Suite à plusieurs mois d'expérimentation avenue du Quesnoy, départementale 78, votre municipalité a décidé de concrétiser un aménagement en disposant des écluses végétalisées sur la chaussée.

Vélocité se satisfait de leur apparition sur un axe malheureusement réputé pour la vitesse à laquelle certains conducteurs s'y déplacent, malgré la présence d'habitations riveraines et d'une forte activité avec la Poste et un centre commercial.

Nous attirons néanmoins votre attention sur le fait qu'en l'état actuel des choses, les écluses en place ne sont pas optimales pour les déplacements effectués en cycle.

En effet, lorsque l'aménagement est abordé dans le sens *non-prioritaire*, les cyclistes doivent changer de trajectoire pour se déporter à gauche et franchir l'obstacle. Malheureusement, cette manœuvre les expose à d'autres utilisateurs peu respectueux des priorités qui sont tentés de les dépasser au même moment et de « forcer le passage ». Cette situation délicate est illustrée par des flèches rouges en figure 1, annexée à ce courrier.

Nous avons d'ailleurs pu constater que certains cyclistes, afin d'éviter cette mise en danger, contournent l'obstacle en circulant sur le trottoir. Cette situation n'est pas plus admissible puisque la circulation sur le trottoir est réservée aux seuls piétons et à ceux qui y sont assimilés.

Ce problème n'est pas une fatalité. Une solution existe et consiste à créer un passage, parfois dénommé *bypass-cycliste*. Ceci consiste à ouvrir un passage dans l'écluse, entre l'obstacle et le trottoir, afin que les cyclistes puissent passer, abrités du danger des véhicules et sans changement de trajectoire. Cette solution est illustrée par des flèches vertes sur la même figure 1.

Vous pourrez également constater que c'est la solution préconisée par le CÉREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) dans une documentation [1, page 2] que nous vous fournissons, jointe à ce courrier. Le passage de l'obstacle par les cyclistes se fait *via* une courte portion de bande cyclable, protégée *en aval de l'obstacle* par quelques plots fusibles.

Vélocité souhaiterait que cet aménagement utile à tous le devienne encore plus en bénéficiant de cette adaptation pour les cyclistes.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, monsieur le maire, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Pour le bureau de Vélocité,
le président,
Jean-Michel BLANCHET

Annexe

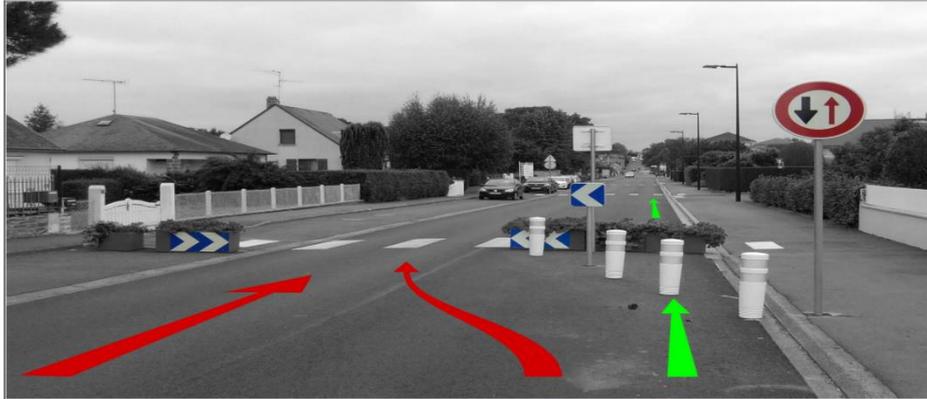


FIGURE 1 – Illustration des conflits à éviter au passage d'écluses en rouge, cheminement cyclable à privilégier en vert.

Bibliographie

- [1] Franck MONTI, *Fiche n° 3, Maîtrise des vitesses par l'aménagement*, décembre 2008, dans : *Savoirs de base en sécurité routière*, CÉRTU, URL : <http://www.certu-catalogue.fr/catalog/product/view/id/522>.

Annexe 2 :

5 Août 2017

Objet : écluse sur l'avenue du Quesnoy à St Martin des Champs

Monsieur le Président,

D'abord toutes mes excuses pour cette réponse tardive.

J'ai bien pris note de ta remarque concernant la circulation des vélos Avenue du Quesnoy et la problématique rencontrée suite aux aménagements de voirie.

J'ai vu le souci avec les services techniques et nous allons, en Septembre, remédier au problème afin de créer une voie de circulation pour les vélos en leur évitant d'avoir à contourner les chicanes.

Bien cordialement.

Annexe 3 :

Avranches le 27 mars 2017

Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, l'association VELOCITE va ouvrir la Maison du Vélo le 1^{er} Avril 2017 dans le quartier de la Turfaudière.

Forte de ses adhérents, VELOCITE souhaite développer cette structure pour qu'elle devienne un lieu de vie et d'échanges aussi bien tournée vers la population locale qu'estivale.

La Maison du vélo pourrait ainsi être force de propositions autour des déplacements à vélo, auprès des entreprises, des écoles, des particuliers, etc....

Pour un tel développement, VELOCITE aura besoin de partenariats avec les collectivités territoriales et les diverses structures locales d'animation.

Mais nous ne pourrons y arriver avec notre seule volonté de bénévole. C'est pourquoi il nous faut dès maintenant envisager un poste de permanent pour la Maison du Vélo.

Afin d'envisager cet avenir avec vous, nous sollicitons de votre part un rendez-vous si possible les 25 ou 26 Avril prochain.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Jean-Michel Blanchet

Annexe 4 :

Avranches le 12 juillet 2017

Madame Parent,

L'association VÉLOCITÉ a ouvert la Maison du vélo le 1^{er} Avril 2017 dans le quartier de la Turfaudière à Avranches pour développer la part modale vélo des déplacements quotidiens de nos concitoyens. La Maison du vélo, notamment au travers de son atelier participatif et solidaire de petites réparations vélos, se veut un lieu de vie et d'échanges aussi bien tourné vers la population locale qu'estivale.

Nous savons que l'évolution des comportements passe avant tout par l'éducation, les enfants d'aujourd'hui étant les adultes de demain.

C'est pourquoi nous souhaitons développer les animations de sensibilisation à la sécurité à vélo, aussi bien dans les écoles (temps scolaire et TAP) que dans les Centres de Loisirs. Un premier contact a été pris dans les écoles via des interventions bénévoles et des rencontres avec certains directeurs(trices).

Afin d'envisager des interventions plus régulières à partir de la rentrée, entre autre à travers les TAP nous aurions souhaité vous rencontrer pour vous présenter les possibilités d'animations et discuter avec vous des conditions d'intervention.

Nous sommes disponible jusqu'au 27 Juillet et après le 15 Août pour vous rencontrer à votre convenance à la mairie ou dans nos locaux de la Maison du Vélo

Veillez agréer, Madame Parent, nos sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Lhermitte Philippe

Annexe 5 :

Avranches le 4 juillet 2017

Madame Brunaud-Rhyn, Monsieur Bierjon,

L'association VÉLOCITÉ a ouvert la Maison du vélo le 1^{er} Avril 2017 dans le quartier de la Turfaudière à Avranches pour développer la part modale vélo des déplacements quotidiens de nos concitoyens. La Maison du vélo, notamment au travers de son atelier participatif et solidaire de petites réparations vélos, se veut un lieu de vie et d'échanges aussi bien tourné vers la population locale qu'estivale.

Notre association regarde le couple « vélo et tourisme » comme un point fondamental de son action pour deux raisons principales. La première raison est que vivre les vacances à vélo et favoriser le tourisme à vélo représente un levier fort de la pratique du vélo comme un moyen de locomotion doux et actif en général. La seconde, liée à la géographie du pays de la baie et à son patrimoine, renvoie à la reconnaissance de son maillage cyclable de plus en plus dense et du potentiel promotionnel qui l'accompagne au regard de l'activité du tourisme et du vélo.

Parmi les activités que la Maison du vélo pourrait soutenir et organiser dans cette perspective, nous pouvons lister :

- Un « relais info Vélo-Tourisme » et accueil à la Maison du vélo.
- Partenariats avec les Offices du Tourisme de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie sur toutes les thématiques « vélo ».
- Le développement et la promotion de circuits locaux vélos et des véloroutes/voies vertes.
- Création de nouveaux circuits et de liaisons du maillage cyclable à l'échelle de l'Agglomération.
- Développer l'offre touristique au travers de sorties vélos thématiques dans la baie et de visites de sites (Mont-Saint-Michel, artisanat, fermes, musées...).
- Location de vélos.

Afin de considérer ensemble la manière dont la Maison du vélo pourrait au nom de l'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie intervenir en faveur de tourisme à vélo et de la valorisation du territoire de la baie du Mont-Saint-Michel, nous sollicitons un rendez-vous.

Nous aurions une préférence pour qu'il puisse avoir lieu le mercredi 19 juillet ou le jeudi 20 Juillet 2017.

Veillez agréer, Madame Brunaud-Rhyn, Monsieur Bierjon, nos sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Jean-Michel Blanchet

Annexe 6 :

Compte-rendu de réunion

1er juin 2017

Destinataire C.A. de Vélocité

Objet Comité technique – déplacements sécurisés

Date 30 mai 2017

Lieu Mairie d'Avranches

Participants

Peggy Cochat Maire-adjoint déléguée à la qualité de la vie
 Philippe Droullours Maire-adjoint délégué à l'urbanisme
 Alain Atlan Conseiller municipal
 Rozenn Leroy Conseillère municipale, groupe Avranches avec vous
 Max Hurel Services techniques municipaux
 Didier Othon Services techniques municipaux
 Catherine Bunel D.D.T.M. 50 S.T. sud
 Michel Le Roch D.D.T.M. 50, sécurité routière
 Koudous Abibou Stagiaire mobilités actives
 Nicolas Goutte Stagiaire périphérique vert
 nicolas.goutte@hotmail.fr
 Sandrine Garnier Référent d'animation seniors
 sandrine.garnier@avranches.fr
 Philippe Lenoen Solidarité Hyvernière
 4, rue de l'Hyvernière
 Nicolas Montembault Auto-école Montembault
 Gérard Roussel Cyclo-touristes d'Avranches
 ctavranches1@gmail.com
 Odile Thumerel Présidente du club 3.A., club des aînés
 Pierre Chesnel Vélocité
 pc-chesnel@wanadoo.fr
 Gwenaël Jouvin Vélocité
 gwenael.jouvin@laposte.net

Cette réunion est la première d'une série de trois rendez-vous destinés à établir la nouvelle politique de transport et d'aménagements de la ville d'Avranches. Les décisions qui seront prises prennent appui sur le travail de deux stagiaires, Koudous Abibou, étudiant en master géomatique de l'université de Caen et Nicolas Goutte, en stage sur le sujet du « périphérique vert ».

La réunion a débuté par un discours très général de Mme Bunel, dans lequel elle a néanmoins rappelé la parfaite adaptation de la marche et du cyclisme pour les déplacements urbains, qu'ils soient quotidiens ou touristiques.

M. Abibou nous a ensuite dressé un exposé de l'avancée de ses travaux, pour l'instant très théoriques. Dans ces travaux, différentes catégories d'utilisateurs de l'espace public sont énumérées.

Vélocité a rappelé, étonnée par cet oubli, que parmi les piétons manquait la catégorie piétonne utilitaire. Il nous semble en effet qu'une bonne part des trajets effectués à pied le sont pour des raisons utilitaires : achat de victuailles, démarches administratives...

La semaine de la mobilité, qui doit se dérouler en septembre, a été évoquée par Mme Cochat, des événements comme une journée sans voitures ont été cités.

Vu le grand nombre d'intervenants et le temps à disposition, il était impossible d'aborder les points soulevés par Vélocité dans son rapport 1 de fin 2016. Nous aurons certainement des difficultés à les traiter un par un, il nous appartient d'être attentifs, lors des prochaines réunions, à ce que nos revendications soient considérées. Les moyens financiers sont revenus plusieurs fois sur la table pour tenter de calmer les ardeurs. Là encore, à nous de rappeler qu'hormis des aménagements sur le boulevard du Maréchal-Foch, nos demandes ne concernent que de la mise à jour de signalisation et de la création de stationnement, ce qui n'est pas d'un coût très élevé.

D'autre part, la municipalité peut demander des aides de l'État via la préfecture ou l'Ademé.

À l'échelle de la communauté d'agglomération, il a été rappelé que la communauté de communes du Mortainais dispose d'un plan global de déplacements. Puisque cette communauté fusionnera avec celle d'Avranches, il faudra s'intéresser au contenu de ce plan et à sa conservation. D'autre part, un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (P.L.U.I.) sera adopté...

Un intervenant a soulevé la méconnaissance du public de certains itinéraires urbains qui permettent d'éviter des rues à forte circulation. Elle a indiqué qu'il serait intéressant de disposer de cartes qui indiquent ces rues calmes.

Vélocité a commencé à relever ces itinéraires pour les déplacements à vélo, il faut que nous reprenions ce projet pour le terminer au plus vite et s'intégrer dans le cadre de ce comité. Cette idée avait d'ailleurs particulièrement intéressé une personne de l'office du tourisme d'Avranches.

Plusieurs personnes et associations ont répondu à l'appel de la municipalité de

novembre 2016. Afin de s'enrichir de ces remarques, Vélocité a demandé à ce que soient publiées ces différentes réponses, comme elle l'a fait avec son propre document. Cette demande a été éludée au motif que les stagiaires disposent de ces documents et sont chargés de les synthétiser.

Philippe Droullours a rappelé que Vélocité souhaitait effectuer une visite de la ville à vélo pour repérer les principaux points noirs de circulation. Ce déplacement ouvert à tous a été fixé à la mi-juin. Il concernera aussi bien les aménagements cyclables que ceux piétons, n'oublions pas que Vélocité est, statutairement, aussi une association de défense du piéton. Les personnes qui souhaitent rester à pied pourront être rencontrées sur site, au fil du déplacement des cyclistes.

M. Abibou ne disposant pas de vélo personnel, Vélocité s'est proposé de lui en fournir un pour l'occasion. Notons que le stage de M. Goutte se termine en juillet et celui de M. Abibou en septembre.

Les prochaines réunions sont fixées comme suit :

- mardi 13 juin 2017, 14 h, circuit à vélo avec des membres du comité afin de se déplacer sur des points noirs de sécurité routière.
- jeudi 29 juin 2017, 10 h, deuxième réunion formelle du comité ;
- septembre, dernière réunion correspondant à la fin du stage de M. Abibou.

Ceci permettra de préciser les grands axes de la politique municipale.

Annexe 7 :

Réunion déplacements doux

Mairie d'avranches

11 septembre 2017

Cette réunion a eu lieu sous la direction principale de M. Droullours, Adjoint aux travaux de la Ville d'Avranches, de Mme Busnel de la DDTM et de M. Auton des services techniques de la ville d'Avranches.

L'essentiel de la réunion a été consacré à la présentation du travail de M. Adibou (stagiaire à la mairie). Il a établi par le biais d'un logiciel de « géomatique » une cartographie d'Avranches répertoriant toutes les zones de circulations, leurs spécificités et les services présents (passages piétons, pistes cyclables, arrêt de bus, commerces). Cet outil permet donc de visualiser l'existant sur une zone donnée et de voir les incohérences, discontinuités, etc.

M. Droullours précise que les remarques de vélocité, à travers le rapport de Gwénael, seront prises en compte (A vérifier concrètement après), et explique qu'il faut prioriser les travaux et les budgétiser sur les années à venir.

Il serait envisagé de passer toute la ville en zone 30 à l'exception des quelques grandes avenues et de mettre en place un jalonnement piétons plus cohérent. Avis favorables des présents.

Le problème de l'accès à la gare pour les piétons et cyclistes est évoqué, sans avoir de solution pour l'instant !!!!

Aucun mot sur les travaux concrets envisagés prochainement, il serait bon de contacter directement M. Auton.

M. Atlan, conseiller municipal en charge du handicap, et lui-même mal voyant, évoque les difficultés de déplacement en ville et surtout sur la zone de rencontre. Il met aussi l'accent sur l'incivilité.

Mme Busnel conclue en disant qu'il faut justement trouver le meilleur compromis pour que chacun puisse accéder sereinement au centre-ville et que ça ne sera pas simple.... et qu'il faudra y réfléchir d'un point de vue global au niveau de l'agglomération.

Elle nous invite par avance à un futur comité de pilotage sur les déplacements dans le Sud-manche au début du mois d'octobre pour élaborer un plan de déplacement sur l'ensemble du territoire du Mortainais à l'Avranchin !

Annexe 8 :

Objet : Financement de la Maison du vélo d'Avranches

Monsieur le maire,

La Maison du vélo d'Avranches, tout en maintenant la présence essentielle du bénévolat, s'oriente vers une professionnalisation progressive de ses activités.

L'association Vélocité a obtenu une subvention de l'ADEME pour répondre à cette ambition et va recourir à un prêt auprès de Basse-Normandie Active pour pouvoir la mobiliser.

Le bureau de Vélocité souhaiterait vous rencontrer pour considérer avec vous :

- La présentation de notre plan de trésorerie au cours des deux prochaines années.
- Le complément financier, en 2018, de la subvention de l'ADEME qui intervient à hauteur de 70% des dépenses effectives.
- L'implication de l'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie dans le financement pérenne de la Maison du vélo au travers du volet touristique.

Nous vous proposons trois dates de rendez-vous en vous laissant, selon vos disponibilités, la liberté de déterminer l'heure qui vous sera la plus adéquate :

Le mardi 26 décembre 2017.

Le mercredi 27 décembre 2017.

Le jeudi 28 décembre 2017.

En espérant que vous serez en mesure de répondre à notre demande de rendez-vous.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, en nos plus sincères salutations.

Pour le bureau de Vélocité,

Jean-Michel Blanchet

Annexe 9 :

Objet : accessibilité vélo du Mont-Saint-Michel

Avranches,

Le lundi 27 mars 2017

Monsieur le sous-préfet,

Lors de notre réunion le 8 février 2017 à la sous-préfecture d'Avranches, réunion où vous nous avez annoncé que la préfecture de la Manche ne pouvait envisager une nouvelle période d'expérimentation vélo au Mont-Saint-Michel au motif que le recours administratif venant contester l'arrêté municipal du 1^{er} décembre 2014 de la ville du Mont-Saint-Michel est toujours en cours, vous nous avez proposé que la qualité de l'accueil vélo au niveau de la Caserne, par l'intermédiaire de nouvelles infrastructures vélos, soit développée.

Pour réaliser et financer ces nouvelles infrastructures, vous nous avez précisé que le Syndicat mixte, en tant que « maître d'œuvre », réaliserait, au nom de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie (le « maître d'ouvrage ») une étude pour augmenter l'offre cyclable à la Caserne (à partir notamment de nos recommandations) et la sous-préfecture contribuerait substantiellement à financer les préconisations listées par le Syndicat mixte.

Vélocité et les Comités de cyclotourisme de Normandie et de Bretagne sont favorables à ce que votre proposition prenne effet rapidement.

Aussi, et conformément à votre engagement, nous vous laissons présider à la mise en place effective de votre proposition selon des étapes et un calendrier dont nous aimerions, pour nous organiser, connaître les modalités.

Dans l'attente de votre réponse et confirmation, nous vous prions de croire, Monsieur le sous-préfet, à nos plus sincères salutations,

Pour le bureau de Vélocité,

Jean-Michel Blanchet

Copie : président de la Communauté l'Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie

Annexe 10 :

Avranches le 2 mai 2017

Bonjour Monsieur Boudaoud,

Suite à l'inauguration de la MDV, le bureau de Vélocité s'est rassemblé pour considérer diverses questions, notamment le partenariat avec le CADA.

D'abord, nous nous réjouissons de la perspective de contribuer à redonner une certaine mobilité à des personnes en demande d'asile.

Lors de notre réunion du mercredi 25 avril, nous avons surtout abordé les conditions administratives de ce partenariat (adhésion "personne morale" et cartes d'adhésion individuelles).

Définir le "propriétaire" du vélo était apparu comme un point central.

Or, notre réunion de bureau, à laquelle assistait M. Rémi Echerbault (association V'lo), nous a permis de nous déterminer en faveur de l'idée que Vélocité serait le propriétaire des vélos dont le CADA aurait l'usage. Cela signifie que les vélos sans attribution, suite à un départ par exemple, nous serait restitué (notamment pour une révision mécanique). Par contre, l'entretien du vélo, une fois attribué à un bénéficiaire, serait à sa charge (il doit être "maintenu conforme", entendu qu'il pourra, disposant d'une carte d'adhésion, l'entretenir à la MDV).

Cette option implique que nous puissions disposer d'un local spécifique pour stocker les vélos dont vous pourriez avoir besoin (ou ne plus avoir besoin). Aussi, pour pouvoir faire valoir ce besoin auprès de la ville d'Avranches, nous allons rencontrer, au cours du mois de mai, le CCAS et l'association Passerelles (nous avons déjà rencontré le Foyer des jeunes travailleurs, lequel est intéressé par le fait de pouvoir disposer temporairement de vélos). Si le CCAS et Passerelles devaient également regarder comme utile un partenariat avec Vélocité, il nous sera alors facile de rendre légitime une nouvelle demande de local à la ville d'Avranches.

Par ailleurs, notre réunion de bureau a fait apparaître la nécessité de coupler le prêt de vélos au CADA avec la mise en place de trois séances de vélo-école pour s'assurer que les personnes qui en sont bénéficiaires maîtrisent sa pratique et apprennent le b.a.ba du code de la route.

Nous avons souligné que l'achat d'un cadenas pour chaque vélo s'imposait. Il nous apparaît souhaitable, sinon indispensable, que cette achat se double de l'achat de chasubles de haute visibilité (nous pouvons vous en fournir à prix coûtant).

Nous aurons également à réfléchir à la manière dont le CADA, en amont de l'emprunt des vélos et de l'usage de l'atelier, portera à la connaissance des bénéficiaires le règlement intérieur de la Maison du vélo. Ce point est fondamental car l'atelier a, comme vous le savez, un fonctionnement spécifique, un "esprit".

Il nous faudra enfin nous demander, notamment en raison de la barrière de la langue, si l'accompagnement à la Maison du vélo des personnes en demande d'asile (dépositaires d'une adhésion Vélocité) apparaît préférable ou pas.

Enfin, les semaines à venir, et la visite prochaine de la MDV (le 17 mai je crois), vont vous permettre de sonder les "attentes" des futurs bénéficiaires, attentes qui nous permettront certainement de moduler au mieux les modalités du partenariat.

Je souhaitais, pour que vous puissiez anticiper les questions qui composeront notre prochaine réunion, vous exposer les différents points qui appellent à être pensés ensemble avant de mettre en place un partenariat effectif.

Pour résumer, l'implication du CADA nous apparaît devoir ne pas seulement être présent lors de l'élaboration du partenariat mais être un élément déterminant de sa pérennité.

Je vous souhaite une agréable semaine,

Pour le bureau de Vélocité,

Jean-Michel Blanchet

Annexe 11 :

Convention d'accès à la Maison du vélo

La présente convention est établie entre l'association *loi 1901* Vélocité, domiciliée au 35, boulevard Amiral-Gauchet, à Avranches, représentée par son président, Jean-Michel Blanchet et dénommée ci-après **Vélocité**,

et

Le Centre d'accueil de demandeurs d'asile (C.A.D.A.) d'Avranches – France Terre d'Asile 36, rue de Lille 50300 Avranches

Tel : 02 33 68 74 80 - Fax : 02 33 50 87 80

Représenté par Monsieur Redouane BOUDAOU, Directeur CADA d'Avranches de France Terre d'Asile

Cette convention définit les conditions d'un partenariat dans lequel les personnes en demande d'asile prises en charge par le CADA d'Avranches accèdent à l'atelier de réparation autonome des cycles de la Maison du vélo, située au 1, allée Léa-Campain à Avranches et gérée par Vélocité.

Article 1 :

Le CADA d'Avranches, en tant que « personne morale », souscrit une adhésion à l'association Vélocité dont le montant est de **25 euros**.

Vélocité s'engage, en échange d'une cotisation de **5 euros** par an correspondant à une adhésion individuelle à l'association Vélocité — adhésion valant pour une année civile — à accueillir dans son atelier de mécanique cycle, à la Maison du vélo, **une** personne majeure nommément définie, envoyée par le CADA d'Avranches.

La présente convention est établie pour **cinq** adhésions.

Des cartes d'adhérents nominatives seront éditées par Vélocité pour chacune des cinq personnes bénéficiaires de la présente convention.

Il revient au CADA d'Avranches de déterminer quelles sont les personnes en demande d'asile bénéficiaires de la présente convention.

Article 2 :

Afin d'accueillir les personnes dans de bonnes conditions matérielles, la venue dans les ateliers se fera aux conditions suivantes :

- la cotisation donne droit d'accès à atelier durant les heures d'ouverture habituelles indiquées sur les locaux de la Maison du vélo et sur le site internet de Vélocité ;
- *Nota bene* : les adhérents réparent eux-mêmes leur vélo. Vélocité fournit conseils, pièces détachées et outils, ces derniers ne devant pas être utilisés hors de l'atelier.
- Le CADA d'Avranches s'engage à informer les bénéficiaires de la présente convention du contenu du règlement intérieur de la Maison du vélo.

Article 3 :

Vélocité s'engage à fournir un parc de cinq vélos au CADA d'Avranches, véhicules qui restent la propriété de Vélocité.

Le CADA d'Avranches s'engage à fournir aux personnes en demande d'asile bénéficiaires de la présente convention un vêtement haut visibilité (norme EN 471/ISO 20471) et un antivol.

Chaque vélo sera confié nommément à un et un seul résident du CADA d'Avranches. Celui-ci devient alors responsable de l'entretien du vélo prêté, entretien pouvant être assuré à l'atelier de la Maison du Vélo.

Le CADA d'Avranches s'engage lorsqu'un des cinq vélos n'a plus d'attribution temporaire de le restituer à Vélocité pour maintenance.

Article 4 :

Vélocité proposera une formation de base à la sécurité à vélo et aux règles de circulation en vigueur en France à chaque personne en demande d'asile bénéficiaire de la présente convention.

Cette formation est obligatoire, formation à l'issue de laquelle sera remis à chaque personne en demande d'asile bénéficiaire de la présente convention :

- Un vélo en état de marche reconditionné au minimum obligatoire par la législation.
- Une adhésion individuelle Vélocité.

En cas d'accident de la route impliquant un résident, la responsabilité de Vélocité ou de ses adhérents formateurs ne saurait être engagée.

Article 5 :

Les deux parties se réservent le droit de dénoncer la présente convention sans contrepartie d'aucune sorte en cas de litige autour du projet.

Article 6 :

La convention est conclue pour une durée de 16 mois. Elle prend effet le jour de sa signature par les deux parties et prendra fin de plein droit à l'issue de la durée précitée.

Article 7 :

La présente convention pourra faire l'objet d'un renouvellement dans les conditions définies par les deux Parties lors d'une réunion de bilan fixée à la demande de l'une ou l'autre des parties, permettant de faire le point sur le projet passé et les projets à venir.

Article 8 :

En cas d'inexécution de l'une des obligations prévues par la présente convention, elle sera résiliée de plein droit après mise en demeure par lettre avec accusé de réception restée sans réponse pendant 15 jours.

Dans le cas d'inexécution du CADA d'Avranches, celle-ci devra restituer à Vélocité son parc de cinq vélos.

En cas d'annulation, de report ou d'interdiction du projet par disposition légale, réglementaire ou décision de justice, les parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation à donner aux effets prévues par la présente convention.

Si les Parties n'arrivaient pas à trouver de nouvelle affectation, la présente convention sera résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à indemnité au profit de l'une ou l'autre des Parties.

Document établi en deux exemplaires originaux à Avranches, le

Pour Vélocité,
le président,

Jean-Michel Blanchet

Pour le CADA d'Avranches,
le directeur,

Rédouane Boudaoud